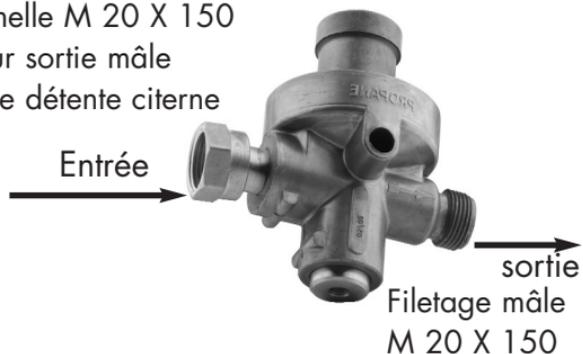


NOTICE D'UTILISATION (à conserver par l'utilisateur)

LIMITEUR DE PRESSION PROPANE (LPP) - Débit 40kg/h à entrée horizontale

Femelle M 20 X 150
pour sortie mâle
1ère détente citerne



pour raccord à souder série 8769

L'installation du limiteur de pression est obligatoire après la première détente dans une installation domestique depuis la modification de l'arrêté du 02/08/77, en octobre 1993.

Cet appareil protège l'installation à l'aval en limitant la pression à 1,75 bars en cas de défaillance du détendeur.

Le limiteur doit être installé uniquement en aval d'un détendeur haute pression.

En aucun cas, le limiteur ne doit être installé en aval d'un appareil possédant un limiteur de pression incorporé.

ARTICLE	DEBIT	PRESSIONS		ENTREE	SORTIE	NORME	REFERENCE
		AMONT	AVAL				
LPP Limiteur Pression Propane	40 kg / h	1,5 b	1,75 b	écrou 20 x 150	mâle 20 x 150		21760.01
		3 b	3,5 b	écrou 20 x 150	mâle 20 x 150		21770.01 avec prise mano
							21760.03
							21777.03 avec prise mano

ETS GURTNER S.A. 40, rue de la libération - 25302 PONTARLIER Cedex - BP 129

————— Tél. (33) 03 81 46 70 22 - Fax (33) 03 81 39 29 50 —————



Une flèche sur le corps du limiteur indique le sens du courant gazeux.

Lors de l'installation veillez au bon état du joint ainsi qu'à son positionnement à l'amont et à l'aval.

Au terme du D.T.U. 61-1, la présence du limiteur de pression autorise l'épreuve des canalisations à 3 bars.

RECOMMANDATIONS

Soudure : les appareils doivent être impérativement séparés des raccords au moment de la brasure qui doit être agréée gaz (point de fusion supérieur à 450°C).

Garanties : Les appareils sont garantis 5 ans à partir de la date de fabrication indiquée sur le corps du détendeur.

Toutefois, les dégradations causées par :

- tentative de démontage
- coups
- coulées de décapant, de brasure ou toutes autres causes dues à une mauvaise installation ne sont pas prises en compte par la garantie.

